

Date document: 04/03/2019

Direction : GENER Pôle : PREPOM

Personnes en charge : Pascal Vaconsin/An Lê/Valérie Salomon

# **COMITE SCIENTIFIQUE SPECIALISE TEMPORAIRE**

# Révision des Bonnes Pratiques de Préparation

# N°8 / 21

Séance du vendredi 12 avril 2019 de 14h00 à 17h30, en salle 3

Nom des participants	Statut (mentionner si Président, membre, /secrétaire, rédacteur, évaluateur)	Présent	Absent /excusé	Copie
Marie-Laure Brandely-Piat	Membre			
Fabien Bruno	Membre			
Odile Chambin	Membre			
Sylvie Crauste-Manciet	Membre			
Alain Delgutte	Membre			
Valérie Godinot	Membre			
Jean-Philippe Poulet	Membre			
Thomas Storme	Membre			
Xavier Cornil	ANSM Conseiller du directeur DI			
An Lê	ANSM Chef de pôle GENER PREPOM			
Laurence Malec	ANSM Evaluateur DPAI			
Delphine Rousseau	ANSM Pharmacien DAJR			
Valérie Salomon	ANSM Directrice GENER			
Pascal Vaconsin	ANSM Evaluateur GENER - PREPOM			
Caroline Vilain	ANSM Evaluateur GENER – PREPOM			

Début de la séance : 14h00 / Sortie des experts : 17h30

Points	Sujets abordés	Initiales évaluateu r	Action: <i>mentionner</i> pour audition, information, adoption ou discussion	publication	Liens DPI <i>Mention</i> <i>ner</i> Oui non
1.	Introduction				
1.1	Point DPI		Pour adoption		
1.2	Adoption de l'ordre du jour		Pour adoption		
1.3	Adoption du compte rendu de la séance n°7/20		Pour adoption		
2.	. LD1 : préparation de médicaments stériles				
2.1	Présentation des commentaires proposés par les membres du CSST		Pour adoption		
3	Glossaire				
3.1	Présentation des commentaires proposés par les membres du CSST		Pour adoption		
4	BPP lecture « éditoriale »				
4.1	Présentation des commentaires proposés par les membres du CSST		Pour discussion		

# Déroulement de la séance

Nom, Prénom	DPI > 1 an	Type de lien	Niveau lien	Période	Traitement en séance		
					Si DPI > 1 an  Sortie	Si niveau 1 Sortie  Absent  Présent	Si niveau 2 Sortie  Absent  Présent

## 1. Introduction

### 1.1 Point DPI

Il est demandé à tous les participants d'indiquer si leur DPI est à jour et de signaler tout conflit qui n'aurait pas été répertorié.

Toutes les DPI sont à jour.

# 1.2 Adoption de l'ordre du jour

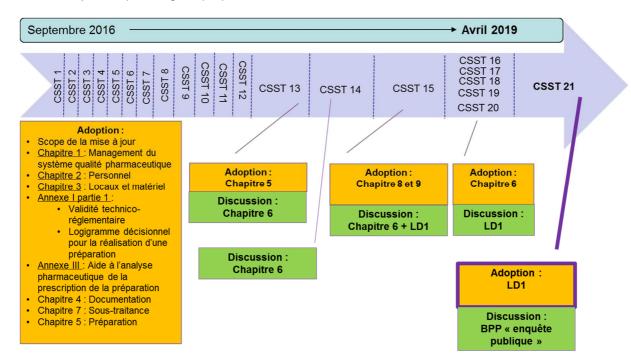
Question posée Adoption du nouvel ordre du jour			
Votes			
Nombre de présen	s	8 : quorum atteint	
Nombre de votants	sur nombre global	8 sur 8	
Nombre d'avis favo	rables	8	
Nombre d'avis défavorables		0	
Nombre d'abstention	ons	0	
Avis relatifs à la question	posée		
Avis majoritaires			
Avis minoritaires			
Propositions d'action :	Par	Échéance	

## 1.3 Adoption du compte rendu de la séance n° 7/20

Question posée	Question posée Adoption du compte rendu de la séance n° 6/19		
Votes			
Nombre de présent	s	8 : quorum atteint	
Nombre de votants	8 sur 8		
Nombre d'avis favo	8		
Nombre d'avis défa	0		
Nombre d'abstention	ons	0	
Avis relatifs à la question	posée		
Avis majoritaires			
Avis minoritaires			
Propositions d'action :	Par	Échéance	

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans modifications.

La mise à jour du planning est proposée aux membres du CSST :



### 2. LD1 : préparation de médicaments stériles

Une présentation rapide des modifications réalisées lors du dernier CSST est faite.

# Présentation des commentaires et discussions sur les paragraphes restant à étudier par le CSST

- Afin de préciser que le risque biologique est particulier et qu'il doit être pris en charge de façon spécifique, il est proposé d'ajouter dans le paragraphe décrivant les niveaux de risque une note précisant que le risque biologique doit faire l'objet d'une analyse spécifique et adaptée. La même note est ajoutée après le point 80, lorsque le texte précise que les isolateurs utilisés pour la réalisation des médicaments stériles à risque pour le personnel et l'environnement peuvent être placés en pression positive par rapport à l'environnement externe.
- Pour clarifier les exigences quant à la conception d'une ZAC, il est précisé au point 45 que les plafonds font partie des surfaces apparentes qui doivent être lisses, lavables, imperméables et sans fissure.
- Il est discuté de l'utilité de définir des exigences à propos des zones de dé-cartonnage. Les membres proposent l'ajout suivant : « Les zones de stockage et de dé-cartonnage doivent permettre un confinement. Un gradient de pression négatif par rapport aux pièces adjacentes est un moyen d'y parvenir. Une attention particulière est portée à l'organisation de ces zones afin de diminuer le risque de contamination. »
- Les gants en néoprène se détériorent au cours du temps. Ce phénomène est lié à l'agent de décontamination de surface. Afin de s'assurer que les utilisateurs d'isolateur ne les réutilisent pas, les membres du CSST proposent d'ajouter la phrase suivante : « Les gants de l'isolateur ne sont pas réutilisables et sont remplacés selon une fréquence à déterminer en fonction de l'activité. »
- Dans le paragraphe discutant du nettoyage désinfection des zones classe B, Cou D, il est indiqué
  que le choix de la solution désinfectante est à valider. Les membres souhaitent que cette validation
  soit faite avec le dispositif permettant la diffusion ou la dispersion de la solution de décontamination.

- La phrase est donc modifiée : « Le choix de la solution désinfectante *et de son système de diffusion ou de dispersion* est validé. »
- Pour harmoniser les termes utilisés dans la LD1, au point 90, le terme « dispositif » est remplacé par « équipement ». De même le terme « équipements » est utilisé dans le paragraphe discutant de la qualification et maintenance.
- La rédaction du point 97 pouvait laisser croire qu'après chaque maintenance une qualification devait être réalisée. Ce n'est pas l'objectif de ce point, il est donc proposé de le modifier : « Entre deux opérations de qualification et après une maintenance, le contrôle de certains paramètres permet de s'assurer du bon fonctionnement des matériels et installations » remplace la phrase initiale : « Après une maintenance, il est vérifié que l'état de fonctionnement (zone, équipements...) est équivalent à celui ayant permis la qualification initiale. »
- Le tableau 4 est discuté. Sur le sujet de la vérification de la conformité à la classe de propreté des différentes zones / pièces de la ZAC au repos, il est ajouté « microbiologique » en plus de « particulaire » ; le taux de renouvellement d'air neuf est également ajouté dans la vérification des paramètres de la CTA. La version du tableau 4 est mise à jour :

Vérification de la conformité à la classe de propreté des différentes zones / pièces de la ZAC au repos				
Particulaire (cf. tableau 1)	1 fois / an			
Microbiologique (cf. tableau 9)	1 fois / an			
Vérification des paramètres de la CTA				
Intégrité des filtres	1 fois / an			
Taux de brassage horaire	1 fois / an			
Taux renouvellement air neuf	1 fois / an			
Vitesse de l'air, débit, cascade des pressions	1 fois / an			
Vérification de l'état fonctionnel				
Portes de SAS	1 fois / an			
Dádar de arrant das alarmas	1 fois / an			
Déclenchement des alarmes	1 lois / all			
Vérification du procédé de préparation (ase				
Vérification du procédé de préparation (as	eptique)  1 fois et à renouveler si modification de l'équipement			
Vérification du procédé de préparation (asc Test de répartition aseptique	eptique)  1 fois et à renouveler si modification de l'équipement			
Vérification du procédé de préparation (ase Test de répartition aseptique  Pour les isolateurs	eptique)  1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé			
Vérification du procédé de préparation (ase Test de répartition aseptique Pour les isolateurs Intégrité des filtres HEPA	eptique)  1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé  1 fois/an			
Vérification du procédé de préparation (asé Test de répartition aseptique  Pour les isolateurs  Intégrité des filtres HEPA Test d'étanchéité (y compris de ces annexes)  Contrôle microbiologique de stérilisation de	1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé  1 fois/an 1 fois / an 1 fois et à renouveler si modification de l'équipement			
Vérification du procédé de préparation (asé Test de répartition aseptique  Pour les isolateurs  Intégrité des filtres HEPA Test d'étanchéité (y compris de ces annexes)  Contrôle microbiologique de stérilisation de contact lié à la charge de l'isolateur	1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé  1 fois/an 1 fois / an 1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé 1 fois / an			
Vérification du procédé de préparation (asé Test de répartition aseptique  Pour les isolateurs  Intégrité des filtres HEPA Test d'étanchéité (y compris de ces annexes)  Contrôle microbiologique de stérilisation de contact lié à la charge de l'isolateur  Essai du générateur d'agent stérilisant	1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé  1 fois/an 1 fois / an 1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé 1 fois / an			
Vérification du procédé de préparation (asé Test de répartition aseptique  Pour les isolateurs  Intégrité des filtres HEPA Test d'étanchéité (y compris de ces annexes) Contrôle microbiologique de stérilisation de contact lié à la charge de l'isolateur  Essai du générateur d'agent stérilisant  Pour les postes à flux d'air laminaire	1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé  1 fois/an 1 fois / an 1 fois et à renouveler si modification de l'équipement et/ou du procédé  1 fois / an Après une maintenance			

- Dans le paragraphe « Personnel », une précision est ajoutée au niveau du personnel encadrant :
   « Le personnel encadrant (pharmacien et cadre) »
- Le tableau 5 décrivant la fréquence de formation et d'évaluation du personnel pour la réalisation de préparation aseptique est modifié :

Objet	fréquence
Formation théorique « préparation aseptique » et son évaluation	<ul> <li>Avant toute réalisation de sa première préparation pour les patients.</li> <li>A renouveler si le personnel n'a pas réalisé de préparation stérile pendant plus de 6 mois</li> </ul>
Formation pratique (incluant la formation à l'habillage) et son évaluation (incluant un test de remplissage aseptique)	<ul> <li>Avant toute réalisation de sa première préparation</li> <li>A renouveler au changement de mode opératoire, d'équipement, de ZAC</li> <li>A renouveler en cas de dérive observée sur les pratiques (observée pendant la formation continu par exemple)</li> </ul>
Programme de formation continue permettant de s'assurer que les connaissances et les pratiques sont à jour	En continue pour permettre de suivre l'évolution des compétences du personnel et d'adapter pour chacun la fréquence de renouvellement des formations

- Le point 117 est ajouté, il permet d'inciter les utilisateurs du guide à définir des fréquences de changement des gants stériles en fonction de l'activité exercée : « La fréquence de changement des gants stériles est définie en fonction de l'activité et du type de MPUP manipulée. »
- L'ajout d'un point permettant de réaliser un plan d'échantillonnage spécifique pour la réalisation des contrôles microbiologiques est adopté par les membres du CSST. La phrase suivante est proposée : « Dans le cas où la préparation fait intervenir un procédé identique, un plan spécifique d'échantillonnage microbiologique peut être réalisé. Ce plan spécifique devra être représentatif du moment de production étudié et devra prendre en compte tout changement intervenu dans le processus. »
- La surveillance microbiologique des ZAC est discutée, le tableau initialement proposé n'est pas adopté car il imposerait un nombre jugé trop important de points de contrôle. Il est proposé de se rapprocher plus particulièrement des fréquences proposées dans le guide publié par les PIC/S en 2014. Une proposition sera envoyée aux membres.

### 3. Glossaire

Comme lors du dernier CSST, une présentation du glossaire est faite par l'ANSM.

La version 2019 est étoffée par rapport à celle de 2007 puisqu'elle passe de 72 termes à environ 120. Cette nouvelle version résulte d'une compilation de différents glossaires en vigueur, notamment : BPF, PIC'S, Pharmacopée européenne, Résolutions du Conseil de l'Europe sur l'assurance qualité des médicaments préparés en pharmacie pour les besoins particuliers d'un patient, académie de pharmacie.

Pour son étude, le glossaire se présente sous la forme d'un tableau. Pour certains termes, plusieurs définitions sont proposées ; l'origine des définitions est indiquée en regard. Il est demandé aux membres du CSST de choisir la définition qui leur semble la plus adaptée. Les nouvelles définitions proposées apparaissent avec un code couleur (bleu).

Les définitions sont discutées. Une version finalisée sera proposée lors du prochain CSST.

### 4. BPP lecture « éditoriale »

Une version regroupant tous les chapitres validés (1 à 9) a été envoyée aux membres du CSST pour qu'ils puissent la commenter.

Seuls les commentaires de fond seront discutés.

### Chapitre 1:

Le point 1.18 est revu. La notion d'information destinée au patient et au prescripteur est à clarifier. Il est proposé de rester sur l'objectif, c'est-à-dire de parler des informations liées à la modalité d'administration concernant la préparation.

Le point 1.23 est supprimé car il est repris dans le chapitre 4 de façon plus claire.

#### Chapitre 2:

Il est demandé de clarifier ce qui appartient à la formation dite initiale (celle apportée par la formation scolaire) et à la formation attendue sur le lieu de travail. Une proposition sera présentée au prochain CSST.

### Chapitre 3:

Le point 3.15 est précisé : « Pour la réalisation des préparations de catégories 1, 2 et 3 non stériles ou non CMR, l'utilisation de zones est possible. »

Le point 3.24 soulève des difficultés d'organisation, il est décidé de supprimer le point suivant : « pas de réalisation de préparations différentes dans une même zone simultanément » car cette notion est déjà précisée dans le point 3.22.

### Chapitre 4:

Le titre « Contrôle en cours et ou à la fin de préparation (annexe I partie 3) » est modifié : « Contrôle en cours et <u>en</u> fin de préparation (annexe I partie 3) »

L'ANSM propose un tableau permettant de faire un lien entre les documents présentés dans ce chapitre, la fonction de ces documents, leur durée d'archivage et le « responsable » du document. La version proposée ne permet pas d'avoir une acceptation de l'outil par l'ensemble des membres du CSST. Une nouvelle version sera proposée lors du prochain CSST.

La suite du document sera discutée lors du prochain CSST.

### Agenda:

La prochaine réunion du CSST est fixée au 24 mai 2019 de 14h à 17h30 et aura notamment pour objectif la fin de l'examen de la LD1.

L'ANSM rappelle que tous les documents de travail soumis aux membres sont confidentiels, que leur usage reste limité aux membres de ce CSST et que ces derniers ne doivent en aucun cas les diffuser en dehors de ce cadre restreint.